



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 74162

## Texte de la question

M. Michel Vergnier alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la question du suicide. Selon les chiffres du ministère, près de 10 500 personnes se donnent la mort chaque année, ce qui représente près de trois fois plus que les décès par accidents de la circulation. En outre, 200 000 tentatives de suicide sont prises en charge chaque année par les urgences hospitalières. Cette tendance suicidaire impacte avec une certaine disparité les classes sociales et les âges : les agriculteurs et les adolescents sont ainsi particulièrement affectés. Pourtant, en dépit de ce funeste constat, le suicide n'est pas considéré comme une grande cause nationale comme le recommande le Conseil économique et social et environnemental. Or cette préconisation lui semble d'autant plus pertinente que selon une étude récente de l'INSERM, il existe une corrélation entre le taux de suicide et la hausse du chômage. Il lui demande donc de bien vouloir exposer les actions entreprises en matière de prévention et d'identification des facteurs de risques et l'interroge sur l'opportunité d'une mobilisation nationale contre le suicide.

## Texte de la réponse

Le suicide est un enjeu majeur de santé publique, à l'origine de 11 000 décès par an et de près de 220 000 tentatives de suicide. L'approche globale de ce phénomène était inscrite dans le « programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 ». Le Gouvernement a conforté ce programme en inscrivant la prévention du suicide dans ses priorités d'action de santé publique. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes l'a rappelé en installant, le 10 septembre 2013, l'observatoire national du suicide, chargé notamment d'améliorer le suivi des suicides et tentatives de suicide, de développer la connaissance des facteurs de risque et des mécanismes conduisant aux suicides et aux tentatives de suicide, afin d'en améliorer la prévention. Le 3 décembre 2014, la ministre a annoncé son souhait de lancer un nouveau programme national d'actions contre le suicide à l'issue de la remise du premier rapport de l'observatoire national du suicide. Un bilan du programme national d'actions contre le suicide a été publié en juin 2015 par la direction générale de la santé. Des propositions d'actions destinées à poursuivre l'effort entrepris dans le cadre de la politique publique de prévention du suicide sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, une évaluation du programme national d'actions contre le suicide (2011-2014) a été confiée au Haut conseil de la santé publique pour 2015. Le rapport d'évaluation attendu à la fin de l'année viendra enrichir les travaux d'élaboration du prochain programme national d'actions contre le suicide.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vergnier](#)

**Circonscription :** Creuse (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74162

**Rubrique :** Mort

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 février 2015](#), page 996

**Réponse publiée au JO le :** [17 novembre 2015](#), page 8315